



# MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2017

Président : M. J.Pierre Delhotal.

Présents : Mmes Martine Delhotal, Lucile Grondard, Pascale Peterlongo, Dominique Rotteleur, Michelle Soullié.

Mrs Régis Masson, Daniel Pescheux, Martial Vié.

Absents excusés : Mme Valentin Fabienne (pouvoir à Martine Delhotal)  
M. Vincent Herry (pouvoir à Dominique Rotteleur)  
M. Loïc (pouvoir à Daniel Pescheux)  
M. J. François Prioux (pouvoir à J. Pierre Delhotal)

Absent : M. Dominique Dutoit

Invitée : Mme Sylvie Grange, Trésorière

Secrétaire : Mme Michelle Soullié

Ouverture de la séance à 19 h 30

Avant de présenter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour rajouter un point dans la rubrique « Divers » concernant la procédure d'abandon manifeste de la propriété de M. Gilles Chevrier située au 1 Grande Rue. Suite à l'accord du Conseil Municipal, Monsieur le Maire déroule l'ordre du jour.

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2017,
- Approbation du Compte de Gestion 2016,
- Approbation du Compte Administratif 2016,
- Taux d'imposition 2017,
- Affectation des résultats 2016,
- Budget Primitif 2017,
- Octroi des subventions aux associations,
- Création d'un poste à temps non complet pour l'entretien de la commune,

*Toute correspondance est à adresser à Monsieur Le Maire*

*Mairie, 18 Grande Rue 91590 Mondeville -- Téléphone : 01 64 98 31 03 -- Fax : 01 64 98 31 09*

*E-mail : [mairie.mondeville@wanadoo.fr](mailto:mairie.mondeville@wanadoo.fr)*

*Site Internet : [www.mondeville91.fr](http://www.mondeville91.fr)*

- Modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique relative aux indemnités des élus,
- Conclusion d'un avenant au contrat de territoire pour les travaux de réhabilitation du sol de l'église,
- Demande de subvention pour la réhabilitation du sol de l'église,
- Demande de subvention pour la réhabilitation du mécanisme de sonnerie des cloches de l'église,
- Demande de subvention pour la mise en place de radars pédagogiques aux entrées de la commune,
- Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière Mairie/école,
- Demande de subvention au titre des amendes de police pour la mise en place de ralentisseurs,
- Elaboration d'un Contrat Rural avec le Conseil Régional,
- Procédure d'état d'abandon manifeste.

### **1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2017:**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2017. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **2. Approbation du Compte de Gestion 2016 du budget communal :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Grange pour commenter le Compte de Gestion du budget 2016.

#### ➤ Section de fonctionnement :

- |  |               |
|--|---------------|
| • Dépenses au 31/12/16 :                     | 430.431,74 €  |
| • Recettes au 31/12/16 :                     | 474.287,94 €  |
| • Report 2015 en section de fonctionnement : | + 30.588,42 € |

#### ➤ Section d'investissement :

- |   |               |
|---|---------------|
| • Dépenses au 31/12/16 :                    | 134.481,91 €  |
| • Recettes au 31/12/16 :                    | 57.563,31 €   |
| • Report 2015 en section d'investissement : | 32.983,65 €   |
| • Reste à réaliser à reporter sur BP 2017 : | + 24.506,00 € |

#### ➤ Résultat cumulé total :

- |              |              |
|--------------|--------------|
| • Dépenses : | 564.913,65 € |
| • Recettes : | 619.929,32 € |

Madame Grange n'a aucune remarque sur le Compte de Gestion présenté. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des questions sur le Compte de Gestion. Sans question, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Compte de Gestion du budget 2016.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

### **3. Approbation du Compte Administratif 2016 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, comme Présidente, Mme Martine Delhotal, Adjointe chargée des finances, pour présenter le Compte Administratif du Budget 2016.

Madame Delhotal informe le Conseil Municipal que les chiffres du Compte Administratif du budget 2016 sont en tout point conforme à ceux du Compte de Gestion présenté par Mme Grange.

Madame Delhotal demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques particulières concernant le Compte Administratif. Sans remarque, Madame Delhotal propose de passer au vote du Compte Administratif 2016.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pendant le vote.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE  
(12 votes Pour)

De par son vote, le Conseil Municipal déclare toutes les opérations 2016 définitivement closes.

### **4. Taux d'imposition 2017 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est de plus en plus difficile de présenter un budget primitif en équilibre du fait de la baisse continue des dotations, encore -11 % sur la DGF entre 2016 et 2017 et l'augmentation des prélèvements tel que le FPIC dont une augmentation de 20 % est prévue pour cette année.

Le budget a donc été équilibré grâce au transfert de notre excédent de fonctionnement 2016, en section d'investissement, entraînant la consommation d'une grande partie de notre réserve.

Afin de conserver un minimum de réserve financière, en cas de dépenses imprévues, Monsieur le Maire propose d'augmenter à minima les impôts locaux de 1 %, soit un produit attendu de + 2.609 €, correspondant à environ 3 € d'augmentation par habitant.

Les nouveaux taux sont :

- ✓ Taxe d'Habitation : 16,08 %
- ✓ Taxe Foncière (bâti) : 11,78 %
- ✓ Taxe Foncière (non bâti) : 60,29 %

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTEE A LA MAJORITE  
(1 contre)

### **5. Affectation des résultats :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Grange pour qu'elle commente l'affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2016. (Voir annexe).

Le Conseil Municipal n'ayant pas de remarque particulière, concernant l'affectation des résultats, Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 6. **Budget Primitif 2017 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2017, chapitre par chapitre. N'ayant aucune objection du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne la parole à Martine Delhotal, Adjointe chargée des finances, pour commenter le budget proposé.

Le budget proposé est équilibré tant en recettes qu'en dépenses. Il a été arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement :
  - ✓ Recettes : 501.565,59 €
  - ✓ Dépenses : 501.565,59 €
  
- Section d'investissement :
  - ✓ Recettes : 174.615,33 €
  - ✓ Dépenses : 174.615,33 €

Soit un budget total de : 676.180,92 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières concernant le Budget Primitif 2017. N'ayant aucune remarque, Monsieur le Maire soumet au vote le Budget Primitif 2017.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

## 7. **Octroi des subventions aux associations :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention est octroyée aux associations qui en ont fait la demande. Cette année, il est prévu une somme de 1.500 € à répartir.

Monsieur le Maire propose d'octroyer aux associations les mêmes sommes que celle de l'année 2016, soit :

- ✓ La Mondeilloise : 350 €
- ✓ Agit Anim : 200 €
- ✓ Apem : 125 €
- ✓ Anciens combattants : 50 €
- ✓ L'atelier : 100 €
- ✓ Artis : 475 €

Et pour les nouvelles associations :

- ✓ J.S.P : 100 €
- ✓ Association de défense du RER D : 100 €

Monsieur le Maire soumet au vote ces propositions et demande à Mme Soullié, Présidente de la Mondeilloise et à Mme Valentin, Présidente de l'Apem de ne pas participer au vote.

VOTE : ADOPTEES A L'UNANIMITE

**8. Création d'un poste à temps non complet pour l'entretien de la commune :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devient nécessaire d'embaucher une deuxième personne pour l'entretien de la commune afin de pallier aux absences de Philippe Lemoine et d'assurer la surcharge de travail des espaces verts des périodes printanière et estivale.

Afin de minimiser le coût de cette embauche, Monsieur le Maire propose d'embaucher un emploi aidé d'avenir, soit un jeune de moins de 26 ans, l'Etat prenant en charge 75 % de son salaire. Cette personne serait embauchée sur un temps non complet de 30 heures, ce qui nécessite la création d'un poste à temps non complet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de créer ce poste à temps non complet.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE

**9. Modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique relative aux indemnités des élus :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Grange afin qu'elle explique la conséquence de la modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique passant de l'indice 1015 à 1022 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. A compter du 01/01/2017 le montant de l'indice brut mensuel 1022 est de 3.847,67 €.

Suite au Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal du 29 mars 2014, le pourcentage des indemnités de fonction du Maire et de ses adjoints, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique est de :

- Le Maire : 31 %
- Les Adjoints : 8,25 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques particulières sur ce point.

Sans remarque, Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE

**10. Conclusion d'un avenant au contrat de territoire pour les travaux de réhabilitation du sol de l'église :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a signé le 17 octobre 2013 avec le Conseil Départemental un Contrat de Territoire sur 4 projets.

Deux de ces projets ont été réalisés :

- L'aménagement de notre cimetière ainsi que l'enfouissement des réseaux route de la Padôle.

Par contre, à ce jour, deux projets sont toujours en attente :

- Le financement du passage du POS en PLU, financement qui, à ce jour, n'est plus nécessaire du fait de la dotation de l'Etat reçue par la Commune,
- L'aménagement d'une aire de jeux, projet décalé régulièrement, décalage lié à la mise en place de l'assainissement collectif sur le centre bourg.

Une demande a donc été faite le 13 mars 2017 au Conseil Départemental afin de transférer le montant des 2 subventions disponibles, soit 53.538 € sur le projet de réhabilitation du sol de l'église.

Le Conseil Départemental a émis, le 7 avril 2017, un avis favorable sur notre demande et nous informe qu'il convient de délibérer pour la conclusion d'un avenant au Contrat de Territoire. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à émettre un avenant au Contrat de Territoire et de lui donner tout pouvoir pour signer les pièces correspondantes.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

### ***11. Demande de subvention pour la réhabilitation du sol de l'église :***

Monsieur le Maire rappelle que le montant des travaux de réhabilitation du sol de l'église s'élève à 76.980 €. Les nouvelles dispositions de la loi NOTre impose aux communes de prendre à leur charge au moins 30 % du montant des financements publics accordés, soit 17.942 € (30,4 %) d'où un montant maximum de subvention de 59.038 € (76,6 %) du montant des travaux.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de solliciter M. le Sénateur, Serge Dassault, pour l'obtention d'un complément de subvention maximum de 5.500 € au titre de sa réserve parlementaire.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE

### ***12. Demande de réhabilitation du mécanisme de sonnerie de l'église :***

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu en 2017 de réhabiliter le cadran de l'église avec l'aide de la Fondation du patrimoine.

Dans la même lignée de travaux, Monsieur le Maire propose de prévoir l'électrification des cloches afin de les faire sonner et pour cela, sollicite Monsieur le Sénateur, Vincent Delahaye, pour l'octroi d'une subvention au titre de sa réserve parlementaire.

Le montant des travaux s'élève à 7.350 €.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE

**13. Demande de subvention pour la mise en place de radars pédagogiques :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de mettre en place des ralentisseurs sur nos routes départementales. Par contre, afin de tenter de faire réduire la vitesse des automobilistes, aux entrées de village, il propose la mise en place de radars pédagogiques à l'entrée nord du village, sur la RD 153 ainsi qu'à l'entrée ouest, sur la RD 87.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de solliciter Monsieur le Sénateur, Michel Berson, pour l'octroi d'une subvention au titre de sa réserve parlementaire.

Le montant pour deux radars est de 2.850 € HT.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**14. Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière Mairie/Ecole :**

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier pour le remplacement de la chaudière Mairie/Ecole avait été déposé auprès des services de l'Etat, au titre du soutien à l'investissement public local. Ce dossier étant resté sans suite, Monsieur le Maire propose de solliciter M. le Député, Franck Marlin, pour l'octroi d'une subvention au titre de sa réserve parlementaire. Le montant du remplacement s'élève à 16.511,00 €.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**15. Demande de subvention au titre des amendes de police pour la mise en place de ralentisseurs :**

Monsieur le Maire rappelle que l'on rencontre journallement des problèmes de vitesse excessive sur les voies secondaires de la commune.

A cet effet, la mise en place de ralentisseurs semble la meilleure solution pour régler ce problème, en particulier chemin de Boutigny, chemin de la Croix Rouge, rue de Ballancourt ainsi que rue de la Grande Roche.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police, la mise en place de 5 ralentisseurs s'élevant à 17.800 € HT.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**16. Elaboration d'un Contrat Rural :**

Monsieur le Maire propose d'acter l'élaboration d'un contrat rural avec le Conseil Régional.

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat Rural permet d'être subventionné à hauteur d'environ 70 % sur un montant maximum de travaux de 370.000 € HT.

Ce contrat peut porter sur un ou plusieurs projets et ce, sur une durée de 3 ans.

Les grandes orientations du Contrat Rural porteront sur :

- La réhabilitation des trottoirs,
- L'enfouissement des réseaux,
- La création d'une aire de jeux.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**17. Procédure d'état d'abandon manifeste :**

Monsieur le Maire rappelle qu'un Procès-Verbal provisoire n°01-2016 portant sur l'état d'abandon manifeste avait été émis le 28 juin 2016 concernant l'habitation de M. Gilles Chevrier, située au 1 Grande Rue et cadastrée D2492 et 2493.

La notification du Procès-Verbal avait été envoyée à M. Gilles Chevrier le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Un accord était survenu avec le syndic de la copropriété pour la réalisation des travaux et ce, avant le 31 mars 2017.

Étant donné qu'à ce jour rien n'a été réalisé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Procès-Verbal définitif d'état d'abandon manifeste de la propriété de M. Gilles Chevrier.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fin de la séance à 20 h 26

Le Maire,  
J.P DELHOTAL